

P

# PREMIÈRES INFORMATIONS

## et PREMIÈRES SYNTHÈSES

### LES PLANS D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1994

*Des versements moyens moins élevés,  
mais des épargnants plus nombreux*

En 1993, les Plans d'épargne d'entreprise (PEE) se diffusent dans les entreprises. Parmi celles qui avaient un accord d'intéressement ou de participation en vigueur en 1993, près de 3 sur 10, représentant près d'un salarié sur deux, disposent d'un PEE. Au total, on estime à 2,5 millions le nombre de salariés ainsi concernés, soit 30% de plus qu'en 1992. Parmi eux, près de 1,4 millions ont effectivement épargné en 1993 des sommes sur leur PEE. En 1993, deux entreprises sur trois ont alimenté leur PEE. Avec un versement moyen de 6 500 F par épargnant, près de 9 milliards de francs ont ainsi été épargnés, ce qui représente 2,6 % de la masse salariale des entreprises ayant versé. La part de la participation constitue près de 30 % de ces versements.

Plus de 5 700 entreprises, parmi celles qui avaient un accord d'intéressement ou de participation en vigueur en 1993 possèdent un PEE. L'effectif salarié de ces entreprises, proche de 2,5 millions, est en hausse de 30 % par rapport à 1992 (voir tableau1).

**Les PEE : trois entreprises sur dix parmi celles qui ont un accord de participation ou d'intéressement, un salarié sur deux dans ces entreprises**

27 % des entreprises parmi celles connues de source administrative pour avoir un accord de participation ou d'intéressement, possèdent un PEE (contre 24 %



Tableau 1  
**Entreprises et effectifs concernés\* par les PEE en 1993**

	% d'entreprises possédant un PEE*	Entreprises* avec PEE	% effectifs possédant un PEE*	Effectifs* avec PEE	Répartition effectifs salariés
<b>Taille de l'entreprise</b>					
Moins de 10	32	967	30	4 434	0,2
10-49	30	1 481	30	39 068	1,6
50-99	19	856	19	63 250	2,6
100-199	20	817	20	115 642	4,7
200-499	27	762	28	242 346	9,8
500-1999	48	692	50	647 365	26,1
2000 et plus	59	170	68	1 367 894	55,2
<b>Ensemble</b>	<b>27</b>	<b>5 745</b>	<b>47</b>	<b>2 479 999</b>	<b>100,0</b>
<b>Secteur d'activité (NAF 16)</b>					
EA.Agriculture, sylviculture, pêche	19	25	26	2 782	0,1
EB.Industries agricoles et alimentaires	27	241	45	100 639	4,1
EC.Industrie des biens de consommation	21	399	36	141 887	5,7
ED.Industrie automobile	19	41	73	143 525	5,8
EE.Industries des biens d'équipement	23	404	52	220 854	8,9
EF.Industries des biens intermédiaires	26	892	45	356 042	14,4
EG.Énergie	58	83	98	226 812	9,1
EH.Construction	21	398	39	117 573	4,7
EJ.Commerce	23	880	42	312 732	12,6
EK.Transports	20	183	23	50 847	2,1
EL.Activités financières	55	592	69	366 683	14,8
EM.Activités immobilières	39	183	45	18 237	0,7
EN.Services aux entreprises	35	1 081	39	303 938	12,3
EP.Services aux particuliers	25	114	44	64 670	2,6
EQ.Éducation, santé, action sociale	15	94	13	8 896	0,4
ER.Activités associatives et extra-territoriales	38	31	63	4 831	0,2
Non renseigné	28	104	42	39 051	1,6
<b>Ensemble</b>	<b>27</b>	<b>5 745</b>	<b>47</b>	<b>2 479 999</b>	<b>100,0</b>

\*Parmi les entreprises signataires d'un accord d'intéressement ou de participation, ou filiales de groupe.  
(Source : MTAS, PIPA94, résultats pondérés).

Tableau 2  
**Résultat de l'exercice 1993 selon la taille et le secteur d'activité de l'entreprise**

Taille de l'entreprise	Entreprises * avec PEE			Entreprises * ayant versé sur le PEE	
	% des entreprises* ayant versé sur le PEE	% des épargnants/ effectif couvert	Montant moyen des versements par salarié couvert	Montant moyen des versements par épargnant	% du versement par rapport à la masse salariale
Moins de 10	55	41	7 596	18 516	6,3
10-49	64	38	3 596	9 478	3,3
50-99	60	42	2 859	6 887	3,0
100-199	64	45	3 107	6 880	3,0
200-499	70	47	3 079	6 570	2,6
500-1999	78	56	3 439	6 135	2,5
2000 et plus	82	58	3 752	6 503	2,5
<b>Ensemble</b>	<b>65</b>	<b>55</b>	<b>3 556</b>	<b>6 481</b>	<b>2,6</b>
<b>Secteur d'activité (NAF 16)</b>					
EA.Agriculture, sylviculture, pêche	78	69	4 051	5 850	3,2
EB.Industries agricoles et alimentaires	71	66	7 227	10 904	5,4
EC.Industrie des biens de consommation	53	55	4 389	7 946	3,7
ED.Industrie automobile	65	75	189	251	0,2
EE.Industries des biens d'équipement	64	40	3 978	9 929	2,8
EF.Industries des biens intermédiaires	68	54	2 408	4 469	1,8
EG.Énergie	86	77	8 018	10 416	4,1
EH.Construction	57	49	1 409	2 877	1,3
EJ.Commerce	67	54	2 148	3 998	2,3
EK.Transports	73	61	3 098	5 078	2,2
EL.Activités financières	63	60	5 262	8 748	3,0
EM.Activités immobilières	65	46	5 035	10 961	3,6
EN.Services aux entreprises	65	38	1 923	5 068	1,3
EP.Services aux particuliers	74	36	1 506	4 237	1,9
EQ.Éducation, santé, action sociale	64	37	1 381	3 732	1,9
ER.Activités associatives et extra-territoriales	94	39	3 527	8 958	2,1
Non renseigné	53	56	3 808	6 818	2,2
<b>Ensemble</b>	<b>65</b>	<b>55</b>	<b>3 556</b>	<b>6 481</b>	<b>2,6</b>

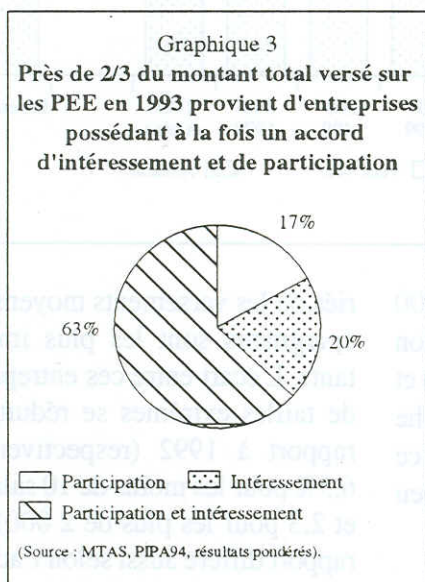
\* Parmi les entreprises signataires d'un accord d'intéressement ou de participation, ou filiales de groupe.  
(Source : MTAS, PIPA94, résultats pondérés).

en 1992<sup>1</sup>). Ce taux varie selon la taille de l'entreprise, mais aussi selon le type d'accord. Globalement, près d'un salarié sur deux est concerné par le PEE dans ces entreprises (42% en 1992). Le PEE est plutôt associé à la pratique de l'intéressement et aux grandes entreprises. 59 % des unités de plus de 2 000 salariés possèdent un PEE<sup>2</sup>.

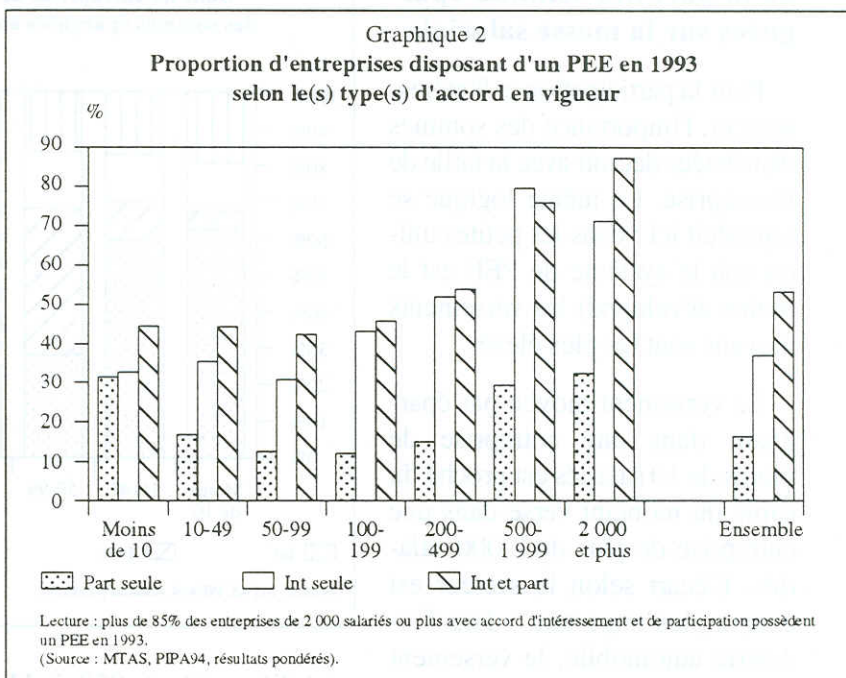
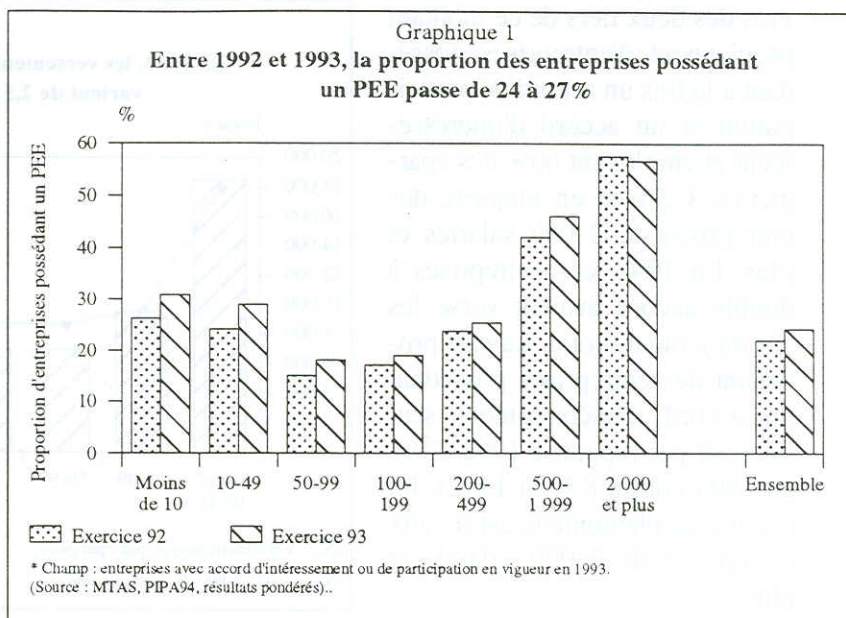
La part des entreprises ayant un accord de participation seul sur l'ensemble des entreprises possédant un PEE progresse de 18% en 1992 à 30% en 1993.

### 6 500 F par épargnant, soit près de 9 milliards de francs versés sur les PEE

Parmi les entreprises qui possédaient un PEE, deux sur trois ont versé des sommes sur celui-ci en 1993 (voir tableau 2). Elles étaient trois entreprises sur quatre en



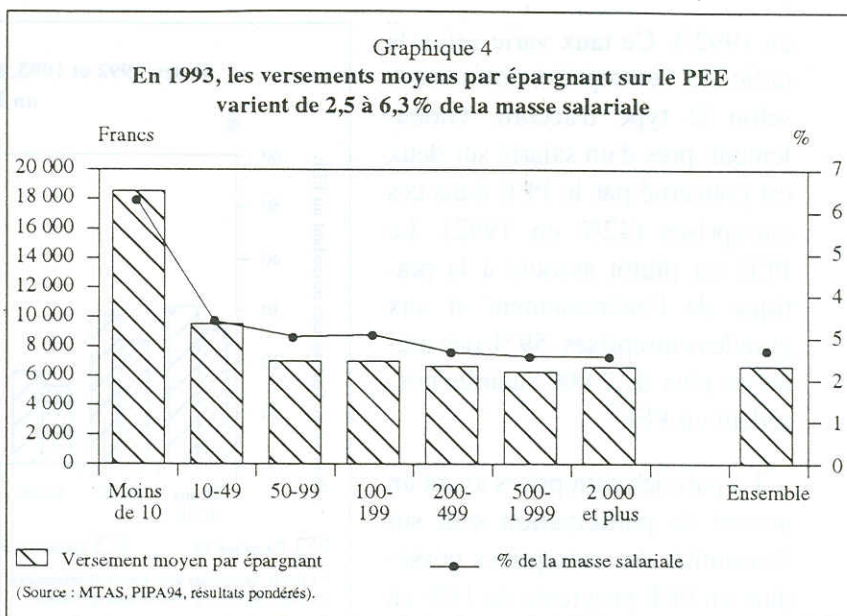
(1) Pour les résultats sur l'exercice 1992, se référer à la bibliographie [2].  
(2) La proportion de 1992 (60%) n'est pas directement comparable, car certains groupes d'entreprises n'ont pu être ventilés selon les filiales.



1992. Ces versements ont concerné, comme en 1992 plus d'un salarié sur deux, soit près de 1,4 millions d'épargnants. Les sommes moyennes versées par épargnant sont moindres, en comparaison de 1992 (6 500 F contre 7 700 F). Il existe de grandes disparités selon le type d'accord : les structures à double accord accueillent les versements moyens les plus importants.

La somme moyenne versée par salarié couvert baisse également par rapport à 1992 (de 3 730 en 1992 à 3 550 francs en 1993). Comme 1993 est une année de grande diffusion des PEE dans les entreprises, cette baisse est plus que compensée par la croissance de l'effectif couvert (+30%). Aussi, le montant global versé sur le PEE en 1993 est-il en hausse, estimé à près de 9 milliards de francs, contre 7 milliards en 1992.

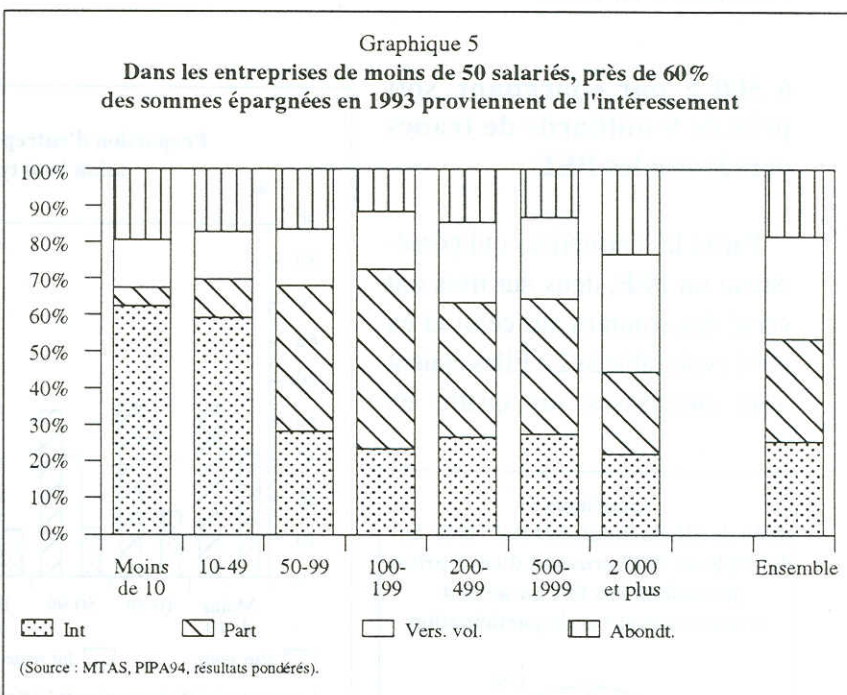
Près des deux tiers de ce montant proviennent d'entreprises possédant à la fois un accord de participation et un accord d'intéressement et employant 60% des épargnants. Ce sont en majorité des entreprises de 2 000 salariés et plus. En 1992, ces entreprises à double accord avaient versé les 3/4 du montant total. La part provenant des entreprises possédant un accord d'intéressement seul s'accroît par rapport à 1992 (20% en 1993 contre 8% en 1992). Ici encore, ce phénomène est dû aux entreprises de 2 000 salariés et plus.



### Stabilité par rapport à 1992 de la part des sommes épargnées sur la masse salariale

Pour la participation et l'intéressement, l'importance des sommes distribuées décroît avec la taille de l'entreprise. La même logique se reproduit ici : dans les petites unités (où le système de PEE est le moins développé) les versements moyens sont les plus élevés.

Le versement moyen par épargnant dans une entreprise de moins de 10 salariés est proche du triple du montant versé dans une entreprise de plus de 2 000 salariés. L'écart selon le secteur est encore plus important : dans l'industrie automobile, le versement moyen est inférieur à 600 francs. Dans d'autres secteurs (industries agricoles et alimentaires, industries énergétiques et activités immobilières), il est supérieur à 10 000 francs. Certains secteurs ont vu leurs versements moyens chuter et même atteindre moins de la moitié du montant épargné durant l'année 1992 : de 11 300 à 5 100 francs dans les transports, de 10 100 à 4 200 francs dans les services aux particuliers. D'autres secteurs ont enregistré de fortes augmentations : les activités im-



mobilières (de 6 050 à 11 000 francs), l'éducation, santé et action sociale (de 1 700 à 3 730 francs) et l'agriculture, sylviculture, pêche (de 4 770 à 5 850 francs). Mais ce sont des secteurs où il y a très peu de salariés concernés.

La part des sommes placées sur le PEE rapportées à la masse salariale s'élève à 2,6% comme en 1992. Le rapport varie de 2,5% pour les entreprises de plus de 2 000 salariés à 6,3% pour les entreprises de moins de 10 sala-

riés où les versements moyens par épargnants sont les plus importants. L'écart entre ces entreprises de tailles extrêmes se réduit par rapport à 1992 (respectivement 6,5% pour les moins de 10 salariés et 2,3 pour les plus de 2 000). Le rapport diffère aussi selon l'activité : en deçà de 1% dans l'industrie automobile et au-delà de 5% dans les industries agricoles et alimentaires. Par rapport à 1992, les hausses les plus fortes se trouvent dans les industries de biens de consommation (de 2,7 à 3,7%) et

des activités immobilières (de 2,4 à 3,6%). À l'inverse, c'est dans les industries de biens intermédiaires et services aux particuliers que la part des sommes épargnées par rapport à la masse salariale a le plus sensiblement baissé (respectivement de 2,5 à 1,8% et de 5,1 à 1,9%).

### **La part des versements provenant de la participation baisse en 1993**

En 1993, pour 100 francs versés sur le PEE, 29 proviennent de

la participation, 27 de versements volontaires des salariés, 25 de l'intéressement et 19 de l'abondement de l'employeur. Par rapport à 1992, la baisse relative de la part des montants de la participation (36% en 1992) a pour contrepartie une hausse de la part des autres origines : la part de l'abondement représentait 16% des sommes versées en 1992, celle des versements volontaires atteignait 24%. Comme en 1992, la part des versements volontaires est très élevée dans la construction (61%),

l'industrie automobile (46%) et les industries énergétiques (33%). La part de l'intéressement reste stable. La contribution totale de l'intéressement s'élève à 2,2 milliards de francs, celle de la participation à 2,5 milliards.

*Olivier FAGNOT  
(DARES)*

ENCADRÉ N°1

## **L'ENQUÊTE**

Les résultats présentés ici sont issus d'une enquête annuelle portant sur l'ensemble des dispositifs du partage du profit et d'épargne collective : participation, intéressement et plan d'épargne d'entreprise (PIPA).

Le questionnaire a été adressé en octobre 94, par voie postale, à environ 23 000 entreprises, ayant signé un accord (de groupe éventuellement) pour la participation ou l'intéressement, dans les secteurs marchands. Ces entreprises constituent, théoriquement, l'ensemble du champ, c'est-à-dire celles qui sont connues de la Direction des Relations du Travail (DRT) pour avoir eu en vigueur un accord d'intéressement ou un accord de participation en 1993.

Le questionnaire envoyé aux entreprises, portant sur les données de l'exercice 1993 comporte cinq volets :

- les caractéristiques de l'entreprise interrogée,
- les résultats de l'accord de participation,
- les résultats de l'accord d'intéressement,
- le plan d'épargne d'entreprise,
- l'actionnariat des salariés.

En plus, deux nouveaux questionnaires permettent de recueillir des données chiffrées au niveau du groupe et de mieux appréhender sa structure. Si, pour les exercices antérieurs les données publiées concernaient aussi bien les groupes (considérés comme de grandes entreprises) que les entreprises indépendantes, l'introduction de ces deux questionnaires spécifiques constitue une innovation importante : les résultats présentés ici, proviennent uniquement des entreprises indépendantes et des filiales de groupe. Ainsi, il convient d'être prudent dans les comparaisons avec les chiffres concernant l'exercice 1992.

Les primes de participation et d'intéressement versées sur un PEE durant l'exercice 1993 sont issues de l'exercice 1992.

Ces résultats sont issus du traitement des réponses de 3 260 entreprises sur 5 745 concernées par le PEE. Ces dernières, issues de remontées administratives et enregistrées par la DRT, servent de base au redressement des non-réponses par pondération selon un croisement NAF par taille, pour l'estimation des sommes macro-économiques mises en jeu. Enfin, 1 944 entreprises ont répondu à l'enquête à la fois en 1992 et en 1993 au titre des PEE.

On estime à 2 480 000 le nombre de salariés concernées par le PEE, parmi les 5 221 000 salariés travaillant dans des entreprises possédant un accord de participation ou d'intéressement, connues par la DRT à travers les remontées administratives.